

Sociétés de gestion collective des créateurs visuels

L'OMPI a participé à la réunion de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), consacrée aux sociétés de gestion collective des créateurs visuels, qui s'est tenue en juin à Copenhague (Danemark). La gestion collective du droit d'auteur est confrontée à de nombreux défis, compte tenu de la diversité des créations visuelles et du développement rapide des moyens de diffusion de ces œuvres.

Les créations visuelles comprennent toutes les œuvres telles que les arts plastiques (peinture, dessins, sculptures), les créations graphiques (illustrations, caricatures, dessins animés, bandes dessinées, dessins graphiques), les photographies, les créations vidéo et d'autres types de créa-

tions graphiques. En Amérique Latine, ces créations constituent un vaste répertoire avec différentes applications sur le marché culturel ainsi que dans le monde des marques, de l'art graphique et de la publicité. L'OMPI a lancé un projet pilote en Amérique Latine en 1999 pour traiter ces questions. Le Conseil des arts visuels de l'Amérique Latine a été créé lors d'une réunion organisée par l'OMPI et le Gouvernement de Cuba. Il regroupe sept sociétés et travaille en coordination avec la société mexicaine de gestion collective.

La réunion du CISAC a fourni des informations utiles sur les questions actuelles de gestion collective intéressant les 24 pays participants et a donné l'occasion d'établir un réseau avec des partenaires de coopération.



La réunion a permis d'aborder un certain nombre de thèmes, parmi lesquels

- ▶ l'harmonisation du droit de suite dans l'Union européenne ;
- ▶ la directive européenne sur le droit d'auteur et la société d'information ; et
- ▶ le développement de sociétés de gestion collective des créateurs visuels en Afrique, en Asie et en Amérique latine.



Premier séminaire sur le PCT en Iran

L'OMPI a organisé ce premier séminaire sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et l'activité novatrice et inventive en coopération avec l'Office d'enregistrement des entreprises et de la propriété industrielle, l'Organisme d'enregistrement des actes et des propriétés et l'Organisation iranienne de la recherche scientifique et technologique. Cette conférence a regroupé une centaine de participants de centres de recherche-développement, d'universités et des milieux de la propriété intellectuelle ainsi que des fonctionnaires.

Outre les sujets portant sur des aspects du système du PCT et ses avantages, le séminaire a aussi abordé la question des stratégies applicables à la protection par brevet, l'importance de l'information en matière de brevets dans les activités inventives et novatrices, ainsi que l'infrastructure et la formation professionnelle nécessaires à la commercialisation d'inventions. L'expérience de l'Inde avec le système du PCT et les efforts déployés par ce pays pour

moderniser la législation et l'administration dans le domaine des brevets ont suscité beaucoup d'intérêt. Les organismes iraniens de recherche-développement se sont déclarés intéressés par l'expérience du Conseil de la recherche scientifique et industrielle de l'Inde, qui a au cours des dernières années constitué un important portefeuille de brevets et est devenu le premier pays en développement à utiliser le PCT en 2002.

L'Iran dispose d'un large réseau de centres de recherche-développement dynamiques. Le séminaire a permis de contribuer, dans une large mesure, à sensibiliser les inventeurs, les instituts de recherche-développement et les responsables politiques iraniens au système du PCT et à ses avantages. L'Iran devrait adhérer au PCT dans un avenir proche.

